

**AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CORCELLES-PRES-PAYERNE**

**Rapport de la commission du préavis 01/2023**

**Aménagements d'une place multisports, d'un espace créatif pour les écoles, d'un espace didactique avec place de pique-nique et d'un chemin piétonnier sis sur la parcelle communale n°3582 au Chemin des Répies.**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs :                   BUACHE Thierry  
  COUCET Damien  
  RUFENACHT Nicolas  
  CAPONE Steven  
  ERICSSON Christian  
  BAROUK Smaïl, président-rapporteur

S'est réunie à une seule reprise, le mercredi 15 février 2023 suite à la demande de la municipalité. Une délégation de la COFI, constituée de Madame Virginie NACHBAUR et de Monsieur Daniel DUC était présente aux débats. La COFI se joint aux conclusions de la commission ad 'hoc.

La commission tient à remercier Monsieur Pierre-André RAPIN, Municipal en charge du dossier qui a répondu avec clarté et franchise aux différentes questions de la commission.

**1       PREAMBULE**

Suite à l'achat de la parcelle n° 3582 par la Commune de Corcelles-près-Payerne à Madame Lisette Burkhalter.

Proposé par le Préavis 08/2020, et accepté par notre Conseil Communal.

Afin de remplacer la parcelle n° 106 désormais en construction dudit « Petit terrain », la Municipalité a jugé utile de lancer ce projet pour faire profiter la population et les jeunes de notre village de cette place multisports qui sera acquise à un prix abordable auprès du Jump Park. Plusieurs aspects ont été abordés pendant ladite séance notamment, la question de la sécurité des piétons, l'éclairage, le coin d'ombre, l'espace jardin, la place pour les vélos ainsi que le point d'eau avec fontaine. Les réponses données par le Municipal chargé du dossier ont été satisfaisantes.

**2       DESCRIPTION DE L'OBJET**

Le projet tel que présenté par la Municipalité est subdivisé comme suite :

Aménagement d'une place multisports ;  
Aménagement d'un espace créatif pour les écoles ;  
Aménagement d'un espace didactique et place pique-nique ;  
Chemin piétonnier traversant la parcelle communale n° 3582.

### La place multisports

La Commission informe le Conseil Communal que le terrain Multisport serait acquis d'occasion, ce qui est économiquement intéressant puisque ledit terrain était utilisé en intérieur et est, de facto, en parfait état selon les informations reçues.

La Commission s'interroge sur les éventuelles nuisances nocturnes liée à ce projet. Monsieur le Municipal Rabin nous informe qu'il est prévu qu'une signalisation claire quant à l'horaire d'utilisation de ce complexe sera installée et que des contrôles éventuels seront possibles

Il n'est pas prévu que la place multisports soit fermée selon un horaire défini. Le terrain synthétique apporte une plus-value dans la gamme des installations sportives existantes au village et pourrait aussi servir à nos sociétés locales.

### L'espace créatif pour les écoles

La Commission demande si des rangements seraient mis à disposition du corps enseignant pour le stockage de l'outillage de jardinage, Monsieur le Municipal nous informe que des coffres seront fournis et que la proximité du local de voirie pourrait aussi être une solution.

La Commission note qu'un endroit ombragé serait peut-être judicieux.

### L'espace didactique

Pas de foyer prévu.

Un point d'eau potable pour le site est prévu.

### Le chemin piétonnier

La Commission remarque que les débouchés sur les axes routiers sont à 90° ce qui n'est pas forcément idéal et sécuritaire. Il en sera tenu compte dans la mise à l'enquête.

## 3 COUT DU PROJET

Une subvention est prévue de la part de la fondation « Fond du sports Vaudois » pour ce projet.

La Municipalité ne souhaite pas demander une participation éventuelle de l'ASIPE.

## 4 FINANCEMENT

Ces travaux seront financés par les liquidités courantes, sans recours à l'emprunt comme prévu initialement dans le budget 2023.

La Commission soutient la démarche de la Municipalité dans ce projet et l'en remercie.

La COFI, Représentée par Madame Virginie NACHBAUR et Monsieur Daniel DUC, ayant participé à la séance de commission et jugeant que le préavis est acceptable du point de vue des finances communales, renonce à l'établissement de son propre rapport. Sur cette base, sous réserve d'un avis contraire de la commission ad hoc, elle apporte son soutien à ce préavis.

## 5 CONCLUSIONS

La commission souhaite par ce rapport remercier le travail de la Municipalité sur ce projet au service de la population et de nos sociétés locales.

En conclusion, La Commission sur le préavis 01/2023 vous propose de voter la résolution suivante :

**Le Conseil Communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 01/2023 décide :**

**Art. 1**

D'autoriser la Municipalité à aménager une place multisports, un espace créatif pour les écoles, un espace didactique avec place de pique-nique et un chemin piétonnier comme détaillés dans le présent préavis.

**Art. 2**

D'accorder un crédit de CHF 162'200,-- pour financer ces aménagements, dont il y aura lieu de déduire l'aide financière du fonds du sport.

**Art. 3**

De financer cet investissement par les liquidités courantes.

**Art. 4**

D'amortir ces travaux par le compte 44.331 « Amortissement sur place multisports » sur une durée de 10 ans.

Les membres de la commission :

.....  
BUACHE Thierry

.....  
COUCET Damien

.....  
RUFENACHT Nicolas

.....  
CAPONE Steven

.....  
ERICSSON Christian

.....  
BAROUK Smaïl, rapporteur.

Les membres de la commission des finances :

.....  
NACHBAUR Virginie

.....  
DUC Daniel